



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-319**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-53606-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE - CONSTRUCTION D'UN CHAPITEAU - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUPRES DE L'ETAT

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



07.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction de la CultureRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme JOISSAINS Sophie**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE****OBJET** : VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE -
CONSTRUCTION D'UN CHAPITEAU - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUPRES DE
L'ETAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a souhaité accueillir une école de Cirque destinée à l'apprentissage des enfants du Territoire du Pays d'Aix sur le site de La Molière. Ce projet se déroule selon plusieurs axes : la transmission tous publics avec le démarrage d'une école de cirque loisir, l'action culturelle (*travail avec les écoles et les centres sociaux*), la création/diffusion avec l'accueil d'artistes en résidence et des temps forts événementiels ciblés sur les arts circassiens.

Aujourd'hui, le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM) occupe le site et organise des spectacles, mais il apparaît essentiel d'ériger un chapiteau digne des événements accueillis. Le montant des travaux liés à la structure envisagée s'élèverait à 200 000 € H.T.

Compte tenu de l'intérêt culturel de ce chapiteau, il convient aujourd'hui de solliciter une aide exceptionnelle à l'investissement de **55 000 €** (*cinquante cinq mille euros*) auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

Il est précisé que ce projet de chapiteau fait partie du programme global de réhabilitation du Pôle Cirque de La Molière, lui-même inclus dans le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune d'Aix, dont le plan de financement se décline comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEMENT	COÛT H.T.	Base éligible	% dépenses	MONTANT
-------------	-----------	---------------	------------	---------

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Pôle cirque dont chapiteau	opération	dépenses subventionnables HT	subventionnables	FINANCE-MENT
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX	1 003 344 €	1 003 344 €	47,26%	474 172 €
ETAT (Réserve parlementaire uniquement pour la réhabilitation du chapiteau)		200 000 €	28% sur base éligible, soit 5,48% du coût total de l'opération	55 000 €
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE		1 003 344 €	47,26%	474 172 €

Il est entendu que la présente demande de subvention ne concerne que la part chapiteau du programme global de réhabilitation de La Molière.

Au vu de l'exposé ci-dessus énoncé, je vous demande, Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** une aide exceptionnelle de l'Etat (Réserve Parlementaire), telle que figurant dans le plan de financement ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2014-319 - VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE -
CONSTRUCTION D'UN CHAPITEAU - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUPRES DE
L'ETAT-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)